

Budget 2016-2017 - Projet de loi omnibus sur le secteur financier

## La Fédération des chambres immobilières du Québec souhaite poursuivre le dialogue avec le gouvernement

**L'Île-des-Sœurs, le 18 mars 2016** – La Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ) prend acte de la volonté du ministre des Finances de déposer un projet de loi sur l'encadrement du secteur financier qui engloberait cinq lois sous sa responsabilité, dont la *Loi sur le courtage immobilier* (LCI).

La profession de courtier immobilier s'est transformée dans les dernières années. Les clients acheteurs et vendeurs demandent le plus haut niveau d'excellence et de connaissances de la part de leur courtier immobilier. Le travail de ceux-ci dépasse largement la simple mise en relation d'un acheteur et d'un vendeur et englobe toute la gestion de la transaction et les conseils qui s'y rattachent.

« Nous avons pu exprimer dans les derniers mois la nécessité de moderniser la LCI, surtout en ce qui concerne la définition de l'acte de courtage immobilier », souligne Patrick Juanéda, président de la FCIQ. « Les professionnels du courtage immobilier conseillent quotidiennement les Québécois sur la transaction la plus importante de leur vie. Il n'y a donc pas de place à l'improvisation et à l'approximation lorsqu'on parle de la vente d'une propriété. Les Québécois méritent un secteur de la revente immobilière bien structuré et bien encadré. »

La FCIQ souhaite donc que la définition de l'acte de courtage immobilier soit modernisée et réagit positivement à l'annonce du ministre de revoir celle-ci.

Par ailleurs, le ministre signifie son intention de proposer d'autres changements à l'encadrement de la profession. La FCIQ participera activement au processus de consultation afin de faire valoir ses arguments. Un dialogue constructif est déjà engagé entre le ministre et la profession du courtage immobilier afin de faire de cette réforme législative un succès pour tous. La FCIQ salue les énergies déployées par le ministère des Finances en ce sens.

### À propos de la Fédération des chambres immobilières du Québec

La FCIQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe les 12 chambres immobilières de la province ainsi que les quelque 13 000 courtiers immobiliers qui en sont membres. Elle a été créée en 1994 à la suite de l'adoption de la *Loi sur le courtage immobilier*. La mission de la FCIQ consiste à promouvoir et protéger les intérêts de l'industrie immobilière du Québec afin que les chambres et les membres accomplissent avec succès leurs objectifs d'affaires. Pour atteindre cette mission, la FCIQ leur fournit divers services, que ce soit sur le plan des pratiques professionnelles, des relations gouvernementales ou de l'analyse du marché.

- 30-

Source : Fédération des chambres immobilières du Québec

### Renseignements :

Manon Stébenne  
Directrice des communications et des relations publiques  
514 762-0212, poste 157

